



6

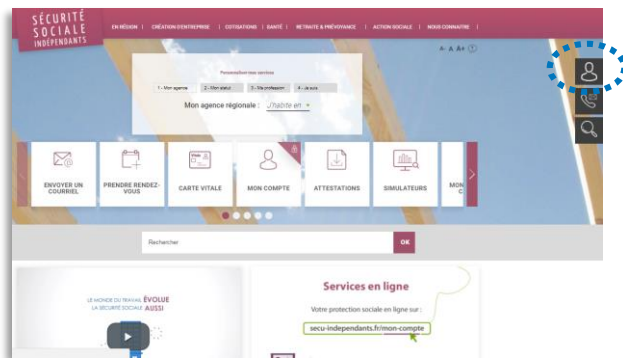
Je souscris au prélèvement automatique

SOUSCRIVEZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DIRECTEMENT EN LIGNE !

1

CONNECTEZ-VOUS SUR WWW.SECU-INDEPENDANTS.FR

En page d'accueil, cliquez sur l'icône « Mon compte », à droite



2

IDENTIFIEZ-VOUS POUR ACCÉDER À VOTRE COMPTE



3

DANS LA RUBRIQUE « COTISATIONS » CLIQUEZ SUR « ADHÉSION AU PRÉLÈVEMENT »

Puis remplissez tous les champs du formulaire :

- Nom et adresse du titulaire du compte
- Coordonnées bancaires
- Choisissez votre type de prélèvement (mensuel ou trimestriel)
- Vérifiez la désignation de votre Urssaf

Acceptez les conditions générales d'utilisation du mandat de prélèvement puis cliquez sur « Valider »



4

VÉRIFIEZ LE RÉCAPITULATIF DE VOTRE DEMANDE

Puis cliquez sur « Valider »

Votre demande a bien été prise en compte !

+ À savoir

Le prélèvement automatique est la formule idéale pour régler vos cotisations. Il permet d'échelonner les paiements et d'éviter les majorations de retard. Si vous êtes déjà en prélèvement automatique, vous pouvez changer de type de prélèvement.

Avec le service « Mon compte » sur secu-independants.fr/mon-compte faites gagner du temps à votre entreprise !